

Globethics Repository



Charte de justice climatique : projet de charte de la Paroisse de Chêne

This page was generated automatically upon download from the Globethics Repository.
More information on Globethics see <https://www.globethics.net>. Data and content policy
of Globethics Repository see <https://repository.globethics.net/pages/policy>.

Item Type	Preprint
Authors	Haaz, Ignace
Rights	Creative Commons Copyright (CC 2.5)
Download date	2026-07-17 00:21:52
Link to Item	http://hdl.handle.net/20.500.12424/229048

Charte de justice climatique : les enjeux

Projet de Charte de la Paroisse de Chêne

(à paraître dans : *Foi et Communauté*, Genève, oct. 2015)

L'Église Protestante de Genève commence à promouvoir le 500^e anniversaire de la réformation en 2017 (cf. : <http://ref-500.ch/fr>). Avant février-mars toutes les paroisses de Genève auront communiqué quelques idées en ligne avec quarante thèmes: <http://assemblee.deleglise.epg.ch/pour-commencer/> inspirés des nonante cinq thèses sur l'indulgence de Luther. Rappelons que Luther, en octobre 1517, s'attaquait à la pratique contestable d'échanger, contre une somme d'argent la remise de certains devoirs de bon chrétien, pour soi-même ou pour ses proches : marchandage qui semble à juste titre travestir le sens même du péché et de la grâce. Acquérir la licence de ne pas faire un séjour au purgatoire, après avoir péché, est contraire à l'idée d'un droit naturel, ou un procès de reconnaissance réciproque, partagé de manière équitable entre chacun dans une communauté. Un procédé de création d'antivaleurs, qui tourne le dos au fondement perfectionniste de l'éthique chrétienne chez Luther. Le grand réformateur pratique une éthique de l'effort à se préparer à la grâce, par une connaissance concrète de ce qui est bon, et en faisant tout ce qui est en soi donné, pour faire fructifier le potentiel de salut en chacun de nous. Luther préfigure une notion de responsabilité de l'être humain, que le philosophe contemporain Hans Jonas exprime vis-à-vis du développement technologique, dans son impact sur le monde vivant (création, biosphère). Cette transposition est frappante et d'une grande actualité. Selon Jonas, une capacité est donnée à l'homme non seulement de dominer la nature, dont il fait partie, car l'homme n'est pas un être vivant comme les autres, lorsque nous prenons en considération le statut de sujet libre, en l'être humain, faculté par laquelle nous pouvons planifier des actions, et prendre des décisions qui peuvent changer durablement notre existence individuellement et collectivement. L'argument de Jonas est direct, il sonne comme un avertissement « la présence de l'homme dans le monde physique peut être annulée du fait des pouvoirs inédits de la technologie moderne, laquelle est capable d'atteindre les conditions de la vie elle-même » (Goffi, H. Jonas, Dict. d'éthique, p. 979, t1 ; cf. *Le principe de la responsabilité*, 1979). Une détérioration progressive de l'environnement distincte d'une catastrophe brusque et massive, mais qui tous les jours semble être confirmée de manière globale, ne devrait pas être considérée comme une simple vue de l'esprit.

C'est sur cette ligne que des membres de la paroisse de Chêne, rassemblés en un petit groupe de réflexion, se sont fixés pour but de produire une Charte de justice climatique, en faisant écho au thème No. 20 des Églises protestantes de Genève : « 'Remplissez la terre et dominez-la'. Et quand cette domination menace la planète ? » :

« Ce verset du premier chapitre du livre de la Genèse a souvent servi à justifier toute exploitation de la terre par l'homme. Au lieu de se mettre au service de la terre et de la vie pour les cultiver, comme le chapitre suivant l'y invite, il a pu se croire maître de tout.

Aujourd'hui, cette domination montre ses effets et touche à ses limites : changement climatique, pollution de l'environnement, injustices sociales et tant d'autres phénomènes. Si nous croyons que la Bible contient une Parole de vie, qu'affirmons-nous ? Que faisons-nous ? » Genèse 20 :28, <http://ref-500.ch/fr/40-themes-pour-cheminer/theme-20-remplissez-la-terre-et-dominez-la>

Il est prévu que début décembre 2015, la paroisse publie une charte de bonne pratique qui sera critique face à un régime d'indulgences qui veut, encore aujourd'hui, monnayer l'impact nuisible sur l'environnement contre une autorisation de polluer acquise comme une fiction de droit naturel. Ce régime est blâmable pour trois motifs cruciaux, que nous pouvons brièvement résumer en nous inspirant de Sandel (« It's Immoral to Buy the Right to Pollute », NY Times, 1997).

- Premièrement, un précédent est créé, lorsque quelqu'un fournit une échappatoire à autrui, dans un schème de collaboration où les parties n'ont pas des obligations semblables. Par exemple, on peut imaginer que si la famille A pollue moins que la famille B parce qu'elle traverse une crise économique, elle ne

devrait pas vendre un droit de polluer davantage à la famille B, qui voudrait bien garder une mauvaise habitude de gestion d'énergie et de gaz à effet de serre.

- Deuxièmement, transformer la pollution en un bien de commodité enlève le stigma moral associé avec cette activité dommageable pour l'environnement, et qui nuit à la santé d'autrui. Lorsqu'une famille reçoit une contravention pour n'avoir pas respecté l'environnement, par exemple parce qu'elle n'a pas isolé des fenêtres de manière efficiente, ce n'est pas comme si elle pouvait acquérir une licence de ne pas le faire, en ajoutant cette dépense sur la liste des coûts ordinaires.
- Troisièmement le commerce d'un droit de polluer contribue à diminuer le sens de la responsabilité partagée : lorsqu'une licence de polluer est accordé sans opprobre, elle devient un luxe que certaines personnes riches revendiqueront comme un droit exclusif. Un droit de brûler en automne les déchets végétaux accumulés l'été, ceci dans un esprit festif, ne devrait pas être obtenu en achetant un droit auprès d'autrui. Des familles plus modestes pourraient garder un certain ressentiment contre une forme de justice de classe.

Comment entrer en discussion avec ses voisins sur un sujet plus ambitieux qui concerne la gestion responsable de l'environnement et du changement climatique, lorsqu'on garde le sentiment que les cartes n'ont pas été distribuées de manière égale, et qu'il est décent de jalouser de petits privilèges égoïstes? Notre code de bonne conduite offrira quelques pistes.